



## Règlement officiel du tirage Défi Vélo Parkinson Québec 2017

### **L'Organisateur du tirage**

Parkinson Québec, 550 Sherbrooke Ouest, Tour Ouest, bureau 471, Montréal, Québec, H3A 1B9. L'organisateur est représenté par Michel Doray, Directeur du développement.

### **L'utilisation des profits du tirage**

Les profits du tirage permettront de maintenir la ligne Info-Parkinson, un accès téléphonique gratuit pour obtenir de l'information et du soutien.

### Admissibilité

Ce tirage s'adresse à toute personne majeure qui complète le coupon et qui paie le prix de vente de 10 \$ par billet.

### Acceptation du règlement officiel du tirage

En participant au tirage, les acheteurs acceptent entièrement et inconditionnellement de se conformer au règlement officiel du tirage et aux décisions de l'Organisateur, lesquelles sont définitives et exécutoires en ce qui concerne toutes les questions relatives au présent tirage.

### Modes de participation

Pour participer au tirage, la personne doit acheter un billet au coût de 10 \$. Pour se procurer un billet :

- Téléphoner au 514-861-4422. Seules les ventes de 10 billets ou plus seront acceptées par téléphone. Les numéros des billets seront communiqués à l'acheteur par téléphone ou par courriel et les coupons seront conservés par l'Organisateur ;
- Rencontrer un des représentants vendeurs de Parkinson Québec. Votre billet vous sera remis sur-le-champ.

### Nombre de billets en circulation

Au maximum, 2 000 billets seront vendus. Les numéros émis sont de 0001 à 2000 inclusivement.

#### Activité de collecte de fonds

- Le tirage constitue une activité de collecte de fonds. Cependant, aucun reçu fiscal ne sera remis aux acheteurs de billets. Par leur achat, ceux-ci disposent d'un avantage personnel, soit la chance de gagner un prix et conséquemment ne constitue pas un don tel que défini par l'Agence du Revenu du Canada ;
- Les cyclistes participants au Défi Vélo 2017 le 26 août 2017, peuvent acheter et vendre des billets de tirage. Cependant un maximum de 100 \$ pourra être considéré comme montant amassé pour leur collecte de fonds personnelle qui est de 500 \$ minimum pour participer à l'événement.

#### Période de vente des billets

Le tirage commence le 11 avril 2017 et se termine le 26 août 2017 à 18 :30, heure avancée de l'Est.

#### Le tirage

- Le tirage aura lieu le 26 août 2017 à 18 :30 lors du cocktail de clôture du Défi Vélo au Tennis 13 situé au 1013 Autoroute 13, à Laval (Québec) H7W 4V3;
- Le tirage au sort se fera devant public parmi tous les billets vendus pendant la période du tirage. Le participant gagnant d'un prix sera contacté par téléphone au numéro enregistré sur son billet de participation;
- Il n'y a pas de limite de participation au tirage.

#### Le paiement des billets

- Le paiement doit être remis aux vendeurs de billets au moment de la vente. Le paiement peut s'effectuer en argent ou par chèque;
- Un achat par carte de crédit est possible pour un achat de plus de 100 \$, soit un minimum de 10 billets. L'acheteur des billets doit téléphoner au bureau de Parkinson Québec pour effectuer son paiement. En vertu des règles de confidentialité et des normes sur l'utilisation des cartes de crédit, aucun numéro de carte de crédit ne doit être envoyé par courriel. Parkinson Québec ne conserve aucun numéro de carte de crédit de ses donateurs ou acheteurs. Ceux-ci sont détruits conformément à la réglementation en vigueur sur l'utilisation des cartes de crédit;
- **Aucun achat de billets ou de paiement de ceux-ci ne doit s'effectuer sur le site en ligne : <https://www.defisparkinson.ca/>**

#### Les prix à gagner

Quatre grands prix seront tirés selon l'ordre suivant :

- Deux vélos de route Optimo Claris de Canondale d'une valeur de 999,00 \$ chacun;
- Un vélo *Fat Bike* Grind de Minelli Bike d'une valeur de 629,00 \$;
- Un crédit voyage d'une valeur de 999,99 \$, certaines conditions s'appliquent (voir annexe 1).

Les gagnants devront accepter leur prix tel quel avec toutes les conditions sous-jacentes à ceux-ci.

Le prix n'est ni transférable ni convertible en espèces. Le prix doit être accepté tel que décerné et aucun ajout ou substitution ne sera autorisé.

Les Gagnants pourront réclamer leur prix chez Maglia Rosa Vélo Shop jusqu'au 31 octobre 2017 à 17 :00 au 5404 rue Jean-Talon Est, Saint-Léonard (Québec) H1S 1L6. Téléphone : 514-507-7922.

Au moment de recevoir leur prix, les gagnants devront signer une attestation de réception qui stipule qu'ils ont reçu, en bonne condition et à leur satisfaction, le prix qui leur est attribué (Annexe 2).

#### Généralités

1. Le nom des gagnants peut être communiqué à toutes les personnes qui en font la demande à l'Organisateur;
2. L'Organisateur du tirage se réserve le droit d'utiliser le nom et la photo des gagnants dans le cadre de ses activités de communication et de promotion;
3. Toutes inscriptions en violation avec les règles du règlement officiel du tirage ou reçues après la fin du tirage seront nulles;
4. L'Organisateur du tirage se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qu'il juge ou soupçonne d'avoir altéré le processus de vente ou le déroulement du concours ou qui agit en violation du règlement officiel du tirage ou d'une manière antisportive ou perturbatrice;
5. Toute tentative par quiconque de nuire délibérément au fonctionnement légitime au tirage peut constituer une violation des lois criminelles et civiles et, advenant une telle tentative, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer des dommages à toute personne dans toute la mesure permise par la loi. L'échec de l'Organisateur du tirage pour faire appliquer une disposition du présent règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition;
6. Tout différend quant à la tenue ou à l'organisation de ce tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des Jeux du Québec (la « RACJ ») pour qu'elle rende une décision. Tout différend concernant l'attribution d'un prix peut également être soumis à la RACJ qui limitera son intervention à aider les parties à en arriver à une entente;
7. L'Organisateur du concours se réserve le droit de remplacer un prix par un autre prix de valeur égale ou supérieure, et de modifier, annuler ou suspendre le concours à tout moment, sans préavis et pour quelque raison que ce soit;
8. Le concours est assujéti à toutes les lois applicables.

Conditions **particulières** s'appliquant au crédit voyage de 999,99 \$ offert par Sunwing

Le voyage devra être effectué et complété au départ de Montréal ou d'une autre ville de départ desservie par Sunwing entre le 27 août 2017 et le 27 août 2018, à l'exception des dates suivantes : du 15 décembre 2017 au 8 janvier 2018, du 23 février 2018 au 11 mars 2018, du 29 mars 2018 au 8 avril 2018 et du 13 au 30 juillet 2018.

Le certificat est applicable sur un forfait d'un séjour de 7 nuits en occupation double dans l'une des destinations Soleil desservies par Vacances Sunwing ou Vacances Signature au départ de Montréal ou d'une autre ville de départ sur les ailes de Sunwing Airlines.

Ce crédit ne peut être appliqué sur les vols seulement, la Floride, un voyage de groupe, les croisières ou l'Europe. La confirmation du séjour est assujettie à la disponibilité des hôtels et des vols au moment de la réservation.

La valeur de ce certificat-voyage ne peut être appliquée sur le montant des taxes aéroportuaires, le plan de protection vacances sans souci, le programme privilège, la présélection de sièges, le service Élite Plus ou les dépenses d'ordre personnel.

Si le coût du voyage réservé est supérieur à la valeur du certificat-voyage octroyé, vous devrez payer les montants applicables à Vacances Sunwing avant le départ. De plus, aucun remboursement ne sera effectué pour un voyage réservé de moindre valeur.

Il est de la responsabilité des voyageurs d'obtenir les documents nécessaires pour le voyage.

Ce certificat n'est ni monnayable, ni transférable, ni échangeable. Si pour quelque raison que ce soit le voyage n'est pas utilisé par le gagnant dans les délais alloués, aucune extension de date ne sera accordée et ce dernier sera annulé. Ce certificat ne peut être jumelé à aucune autre offre promotionnelle.

VACANCES SUNWING se réserve le droit de modifier la période de validité du certificat si pour une raison quelconque, la destination ou le complexe hôtelier réservé n'est plus disponible à la date du voyage.



Tirage dans le cadre du Défi Vélo 2017  
organisé par Parkinson Québec

Attestation de réception

Dans le cadre du tirage dont le numéro de permis est le 424765-1, je reconnais avoir reçu de Parkinson Québec \_\_\_\_\_ (description du prix).

Celui-ci est en bon état de fonctionnement et correspond à la description sur le billet acheté (si applicable).

Je déclare être satisfait du prix reçu.

Signé en deux copies à Montréal

le \_\_\_\_\_ 2017

\_\_\_\_\_  
Identification de la personne dont le nom a été tiré

\_\_\_\_\_  
Parkinson Québec